



PRÉSENTER UNE DEMANDE AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DE L'ALBERTA

Êtes-vous un·e résident·e de l'Alberta qui regagne la province ou qui vient de s'installer? Si c'est le cas, vous devez être inscrit·e au régime d'assurance maladie de l'Alberta (AHCIP) pour bénéficier des services hospitaliers et médicaux assurés.

Assurez-vous de présenter votre carte d'assurance maladie personnelle ainsi qu'une pièce d'identité avec photo lorsque vous accédez aux services. Voici comment vous pouvez vous inscrire à l'AHCIP :

ÉTAPE 1

REMPILIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

- ↓ Téléchargez le formulaire général d'inscription à la couverture AHCIP.
- ↓ Formulaire d'inscription à la couverture AHCIP : enfant canadien·ne de parents non admissibles

N'utilisez le deuxième formulaire d'inscription à la couverture AHCIP pour votre enfant canadien·ne que si vous êtes le parent de l'enfant, que vous êtes physiquement présent·e en Alberta et que vous n'êtes pas admissible à la couverture AHCIP.

ÉTAPE 2

RASSEMBLEZ VOS DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Lorsque vous demandez à bénéficier de la couverture AHCIP, vous devez fournir les preuves suivantes :

- **Preuve de votre statut de résident·e de l'Alberta**
- **Pièce d'identité**
- **Preuve que vous êtes légalement autorisé·e à être au Canada**

[Cliquez ici pour obtenir la liste des documents pouvant servir de preuve.](#)

ÉTAPE 3

SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE



En personne

Apportez le formulaire de demande dûment rempli et vos documents originaux à un [agent d'enregistrement autorisé](#). Ce service est gratuit.



Par voie postale

Envoyez votre formulaire de demande dûment rempli et les photocopies de vos documents justificatifs à l'adresse du bureau de l'AHCIP.

Alberta Health

À l'attention de : Régime d'assurance maladie de l'Alberta
C. P. 1360, Station Main, Edmonton (Alberta) T5J 2N3

Joignez à votre demande des photocopies des documents justificatifs. Les photocopies doivent inclure le recto et le verso du document, le cas échéant. N'envoyez pas les documents originaux par la poste.

Le délai de traitement peut aller jusqu'à 6 semaines.

Pour en savoir plus, visitez le site [Alberta.ca](https://alberta.ca)

2023-04FR

